

Élections à divers organes des Nations Unies

Pendant le mois de décembre, l'Assemblée générale a tenu des élections en vue de combler les vacances du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, du Conseil de tutelle et de la Cour internationale de Justice. Au Conseil de sécurité, le Pakistan et le Chili ont été élus, le 6 décembre, au premier tour de scrutin. Le troisième siège, occupé précédemment par la Yougoslavie, a suscité une âpre contestation entre la Grèce et la Biélorussie, et ce n'est que le 20 décembre, au dix-neuvième tour du scrutin, que la Grèce a été élue.

L'Argentine, Cuba et l'Égypte ont été élus, et la Belgique, la Chine et la France réélues, au Conseil économique et social. L'Argentine ayant démissionné comme membre du Conseil de tutelle, le Salvador a été élu pour remplir la partie non expirée du membre démissionnaire.

Le 6 décembre, l'Assemblée et le Conseil de sécurité ont élu les six juges suivants à la Cour internationale de Justice: Levy Carneiro (Brésil) pour remplir la partie non expirée du mandat de feu M. Azevedo (Brésil); S. A. Golunsky (U.R.S.S.); E. A. Ugon (Uruguay); Green H. Hackworth (États-Unis, réélu), sir Benegal Rau (Inde) et Helge Klaestad (Norvège, réélu).

Mise en valeur des régions insuffisamment développées

La Deuxième Commission (questions économiques et financières) a terminé avant Noël l'examen du point principal de son ordre du jour: mise en valeur des pays insuffisamment développés. Elle a notamment approuvé les dispositions que le Conseil économique et social avait prises à sa treizième session, l'été dernier, pour assurer le financement, en 1952, du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et des institutions spécialisées. La Commission a fortement recommandé que les membres versent en 1952 des contributions au moins égales à celles qu'ils avaient souscrites pour les dix-huit mois précédents.

La Deuxième Commission a également adopté une résolution, présentée conjointement par la Birmanie, le Chili, Cuba, l'Égypte et la Yougoslavie, sur le financement du développement économique. Cette résolution charge le Conseil économique et social de présenter à la septième session ordinaire de l'Assemblée générale un plan détaillé portant création, dès que les circonstances le permettront, d'un fonds spécial permettant de verser des subventions d'appoint et de consentir des prêts à long terme et à faible intérêt aux pays insuffisamment développés, afin de les aider à intensifier la mise en valeur de leurs ressources. La résolution a été appuyée surtout par les pays de l'Amérique latine et de l'Asie. Les États-Unis, l'Europe occidentale et les pays du Commonwealth (Inde et Pakistan exceptés) s'y sont opposés. Le bloc soviétique et certaines républiques de l'Amérique centrale se sont abstenus de voter. La résolution recommandée par la Deuxième Commission n'a pas encore été adoptée en séance plénière par l'Assemblée.

Questions budgétaires

Le 22 décembre, sur la recommandation de la Cinquième Commission, l'Assemblée générale a approuvé le budget ordinaire des Nations Unies qui s'élève à \$48,096,780, moins un revenu approximatif de \$6,399,800. La Commission a aussi révisé le barème de répartition des dépenses ordinaires des Nations Unies. La quote-part de l'U.R.S.S. a été portée de 6.98 à 9.85 p. 100. Celle des États-Unis a été réduite de 38.92 à 36.90 p. 100, en application partielle du principe adopté en 1948 et qui veut qu'aucune quote-part ne dépasse 33 1/3 p. 100. Par suite de ces ajustements et d'autres de moindre importance, ainsi que des progrès sensibles